



Assemblée des Français de l'Etranger
33ème session

Paris, le 8 octobre 2020
5-9 octobre 2020

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Résolution : SOC/R.10/20.10

Objet : Soutien aux proches confrontés à la disparition accidentelle d'un proche à l'étranger

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

Considérant la responsabilité morale, patriotique et matérielle de l'Etat français dans la protection de ses ressortissants et de leurs proches,

Considérant la vocation de l'état français de porter assistance à autrui,

Considérant le principe d'équité des citoyens,

Considérant l'impact financier et psychologique induit par la disparition d'un proche,

DEMANDE

1. La mise en place d'un protocole encadrant :

- la communication et l'accompagnement des proches de disparus
- la gestion des interactions avec les administrations locales - les postes consulaires n'ayant pas vocation à filtrer sciemment les interactions quand une mise en relation directe est voulue et matériellement faisable des deux cotés

2. La mise en place d'une cellule d'amélioration continue effectuant un travail transparent sur la base des différentes affaires de disparition gérées

3. Une réelle inflexion de l'aide psychologique avec :

- La mise en place d'une charte éthique
- La conduite d'un audit externe sur les pratiques en vigueur

4. La mise en place d'une réflexion autour des purges et radiations automatiques effectuées sur le fichier Ariane – d'autant plus pertinente au vu des circonstances actuelles induites par la crise du Covid-19 qui potentiellement conduisent à une prolongation des durées de séjour à l'étranger

5. La mise en place au niveau des postes d'une communication auprès des services de secours locaux sur les possibilités d'exploitation des nouvelles technologies dans les cas de disparition, e.g., googlemaps, en particulier quand un système de géolocalisation automatique des appels d'urgence n'existe pas dans le pays ou la région.

6. La nomination d'agents maîtrisant obligatoirement la langue du pays d'affectation.

7. La création d'un pôle centralisé au sein du CDCS permettant de dispenser un soutien linguistique ad-hoc et de faciliter la communication dans les pays du lieu de disparition

Résultat	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		